



# SEA-EU 2020 Concours photo

## Règles du concours

### Article 1: Organisation et Thème

Les 6 universités partenaires de l'alliance SEA-EU (UBO-France, UG-Pologne, UCA-Espagne, CAU-Allemagne, UNIST-Croatie, UM-Malte) organisent un concours photo commun. En lien avec la vision et les valeurs de SEA-EU, le thème du concours est "**L'Homme et la mer**" (en version originale : "**The Sea and Us**")

Les photos soumises devront illustrer le lien entre les humains et la mer. Voici quelques sources d'inspiration possibles :

- la devise de l'alliance : " Living sustainably by, from and with the sea "
- Patrimoine maritime et culturel
- Villes maritimes et côtières
- La nature et l'homme
- Paysage marin et paysage terrestre

### Article 2 : Phases et dates du concours

Le concours sera organisé en 3 phases :

- Candidatures : du 1er octobre au 25 octobre
- Vote local, du 1er au 21 novembre
- Vote européen, du 1er au 21 décembre → annonce début janvier.

### Article 3 : Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans l'une des six universités organisatrices. Les participants au concours doivent détenir les droits de leurs photos et, le cas échéant, disposer des autorisations des personnes visibles sur les photos.

Chaque étudiant peut soumettre jusqu'à 3 photos. Chaque photo doit être en haute définition (au moins 300 dpi). Les photos doivent être au format 4/3. L'image doit être nouvelle, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas avoir été soumise à un autre concours ou à une autre exposition.

La soumission des photos se fera par courrier électronique à l'adresse [contact-sea-eu@univ-brest.fr](mailto:contact-sea-eu@univ-brest.fr), avant le 25 Octobre à 19h00.

La photo doit être renommée comme suit : SEC-UBO\_PRENOM\_NOM

#### Article 4: Droit à l'image

Chaque participant déclare être l'auteur de la photographie, et reconnaît qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires concernant sa publication. En participant à ce concours, les candidats acceptent de partager leur photographie sous licence Creative Commons (CC BY-NC-ND : cette licence permet à d'autres de télécharger vos œuvres et de les partager avec d'autres à condition qu'ils vous mentionnent, mais ils ne peuvent les modifier en aucune façon ni les utiliser commercialement).

#### Article 5: Selection

Les critères de sélection seront : Le respect du thème, la valeur technique et artistique.

La sélection se fera en tenant compte des avis du public et des professionnels. Elle se déroulera en deux phases:

1/ Vote local, pour les 3 meilleures images parmi chaque institution : L'opinion du public et le vote restreint d'un jury seront pris en considération, en adoptant un mode de vote pondéré :

-Réseau social : 20%.

- Jury : 80% - avec un Jury composé de 4 personnes = 1 photographe professionnel (lié ou non à l'université) + 3 personnes de l'université (au moins un membre du sous-comité de communication SEA-EU + 2 personnes, c'est-à-dire : membre de l'équipe de communication, membre de la faculté des arts ...)

2/ Vote européen, pour la meilleure photo parmi les 18 photos sélectionnées lors de la phase locale : L'opinion publique et le vote restreint d'un jury seront pris en considération, en adoptant un mode de vote pondéré :

-Réseau social : 40 %

-Jury : 60% (composition du jury : 1 membre nommé par chaque partenaire SEA-EU).

#### Article 6 : Annonce des résultats

Les résultats des sélections locales seront annoncés à compter du 24 novembre 2020 et communiqués sur le site web SEA-EU ([www.sea-eu.eu](http://www.sea-eu.eu)).

Le lauréat européen sera annoncé à compter du 10 janvier 2021 sur le site web SEA-EU.

#### Article 7 : Récompense

Chaque lauréat local recevra une subvention pour l'achat de produits culturels (respectivement, 100€ - 50€ et 30€ pour les 1ère -2ème - 3ème places).

Le gagnant au niveau européen sera récompensé par une subvention de 350 € pour un voyage durable en Europe. La bourse de voyage permettra au gagnant de profiter de la liberté de circulation dans l'Union européenne, de découvrir la diversité de l'Europe en voyageant, de s'informer sur le patrimoine culturel et l'histoire de l'Europe, d'entrer en contact avec des personnes de tout le continent et, enfin, de se découvrir lui-même (la bourse de 350 € prendra principalement la forme d'un laissez-passer ferroviaire pour voyager à travers l'Europe en train et d'une aide supplémentaire pour assurer la liaison avec les îles européennes, utilisable pendant un an ; les modalités exactes seront définies avec le gagnant en fonction de son projet de voyage).

#### Article 8 : Exposition

Les photographies seront exposées dans toutes les universités de l'alliance, à partir de janvier 2021.

Elles seront également exposées en parallèle à la prochaine réunion du comité directeur de l'alliance SEA-EU ou à d'autres semaines du personnel.

Les photographies pourront également être utilisées pour une exposition virtuelle et/ou la production de calendriers virtuels.

#### Article 9 : Exclusions

L'organisation du concours se réserve le droit de supprimer toute photographie susceptible d'être incompatible avec les lois.

#### Article 10 : Responsabilités

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou autre.

En cas de force majeure, les partenaires de SEA-EU se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne pourra être engagée du fait de ces modifications.

#### Article 11 : Obligations

La participation implique l'acceptation de ces règles par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera examinée par les organisations qui prendront une décision conforme à l'esprit dans lequel le concours a été lancé.